

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2007

Publication : 21/12/2007



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

N° CG 2008/I - 10<sup>e</sup>/02  
Séance du 13 Dec. 2007

### BUDGET PRIMITIF 2008

### POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE (E 04)

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

VU l'avis de la Commission de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, du 22 novembre 2007,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide, dans le cadre du BP 2008 :

- 1) d'inscrire les crédits nécessaires à notre politique en faveur de la jeunesse, d'un montant total de 500 000 €, tels qu'ils sont récapitulés en annexe III ;
- 2) d'autoriser la signature des avenants joints en annexe I et II du rapport ;
- 3) d'autoriser le versement des subventions suivantes aux organismes ci-après :
  - 135 200 € à l'Association SEMAPHORE,
  - 2 287 € au Comité Départemental de la Prévention Routière,
  - 1 667 € au Regirungspräsidium de Bade-Wurtemberg, gestionnaire du Fonds "Jeunesse" de la Conférence du Rhin Supérieur ;
- 4) de donner délégation à la Commission Permanente, en tant que de besoin, pour le suivi des dossiers évoqués dans le rapport.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions